



Communiqué de presse

Paris, le 17 novembre 2011

Les entreprises du médicament vétérinaire sont mobilisées pour la mise en œuvre du plan National de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire

La santé animale est notre métier. **La préservation de l'efficacité des antibiotiques en santé animale est une priorité pour les entreprises du médicament vétérinaire.**

Les risques liés à l'antibiorésistance sont pris en compte dans les dossiers d'AMM où sont réalisées des études de la sensibilité des souches, une évaluation de l'impact des résidus sur la flore digestive humaine, une étude des mécanismes d'action des résistances et une évaluation du risque de transmission des résistances

Par ailleurs, l'industrie est un acteur important dans la surveillance post AMM en recueillant les informations terrain et en mettant à disposition des outils de surveillance.

Nous apportons spontanément notre concours depuis plus de 10 ans à l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire pour lui permettre d'analyser l'évolution du suivi des ventes d'antibiotiques.

Enfin, le SIMV encadre la communication sur les antibiotiques dans une déontologie contrôlée par son observatoire de la publicité.

Une nouvelle étape est franchie aujourd'hui avec la présentation d'un plan **National de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire**, issu d'un travail collectif associant l'ensemble des parties prenantes.

Les entreprises du médicament vétérinaire saluent cette ambition et prendront toute leur part dans sa mise en œuvre pour en assurer le succès.

La sécurisation de la filière du médicament vétérinaire promue par le SIMV trouve avec ce plan un instrument tant technique qu'économique de mobilisation collective.

Nos efforts pour apporter des solutions innovantes vont être mobilisés dans la mise en œuvre des projets de recherche prévus par ce plan.

Nous assumerons également toutes nos responsabilités en matière de déontologie commerciale qui font déjà l'objet d'un engagement de progrès depuis 2009. L'annonce de la suppression des remises arrière pour les médicaments vétérinaires constitue une évolution significative qui demande l'implication et l'adaptation de tous les acteurs compte tenu des enjeux.

*Contact : Fabienne Cournarie
Directeur des Relations Externes
Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif
Tél : +33 (0)1 53 34 43 42 / E-mail : f.cournarie@simv.org*